

Réponses de la liste "Aix au Cœur" au questionnaire de l'ADAVA

Elections Municipales 2020

Réponses Anne-Laurence PETEL – Aix au Cœur

Politique cyclable et piétonne

1. Comme l'a fait récemment la ville de New-York, êtes-vous prêts à « briser la culture de la voiture » et à réaliser notamment un plan vélo avec un programme digne de ce nom en termes de pistes et autres aménagements cyclables ?

Oui. Tout à fait prêts. Aix-en-Provence doit se préparer à relever les défis du XXIe siècle qui sont aussi ceux du quotidien. Les transports et la décongestion de la ville, particulièrement de la zone d'activités des Milles, sont la priorité. Nous ne réussissons la révolution des transports écologiques qu'à la condition d'être très ambitieux, et les citoyens y sont prêts.

Etes-vous prêt à afficher une feuille de route ambitieuse pour promouvoir les modes alternatifs dans vos propositions électorales ?

C'est déjà le cas puisque nous avons inscrit Aix dans une vraie ambition : la Convention des maires pour l'énergie et le climat et que nous avons fait des transports – et notamment du vélo – la priorité.

Quelles en seraient les principales mesures ?

Cf. page du programme en pièce jointe

Comment envisagez-vous la réalisation du schéma directeur cyclable de la ville d'Aix adopté en novembre 2013 ? (https://aixmaville.com/IMG/pdf/4_schema_directeur_velo_carte_annexe3.pdf)

Ce schéma directeur vieux de 7 ans mérite d'être actualisé. Rien ne se fera sans une collaboration active avec la Métropole AMP. Nous ferons du désengorgement de la Zone d'Activité des Milles/Durance une priorité. Voies cyclables sécurisées, expérimentation des vélos électriques en location par DSP. Voies réservées aux bus et covoiturage.

Proposer à la métropole, par exemple, la mise en voies propre mixtes : Route, Fer, Vélo d'une portion de la ligne Aix-Rognac est une des réalisations envisagées.

La concertation sera notre méthode. Le sujet de la mobilité sera travaillé en concertation avec les associations engagées sur le sujet.

2. Etes-vous prêts à engager, dans les 6 mois suivant votre élection, l'élaboration d'un plan de circulation qui ne soit plus conçu comme actuellement pour fluidifier le trafic automobile mais pour donner une réelle priorité aux modes actifs et doux alternatifs à la voiture et pour leur assurer une sécurité qu'ils ne connaissent pas actuellement ?

Oui. Nous proposerons de nouveaux modes de transport pour réduire les temps de trajets quotidiens de 15 à 20 minutes. Nous garantirons la continuité et la sécurité des voies et pistes cyclables et favoriserons tous les modes de transports doux. Le plan de circulation a contribué à dégrader les temps de déplacement. La fluidité est une exigence.

3. Envisagez-vous de donner l'autorisation aux vélos d'emprunter tous les couloirs bus ?

La priorité est de privilégier les pistes cyclables et la sécurité, mais partout où cela est possible, oui, l'ouverture des couloirs de bus aux cyclistes doit se faire.

4. Comment comptez-vous développer le stationnement sécurisé des vélos (arceaux en milieu urbain, programme Alvéole dans les cités...) ?

Nous augmenterons le nombre d'arceaux en milieu urbain, et l'implantation de parkings à vélos sécurisés du programme Alvéole fait partie de nos projets. Aucun permis de construire de résidence ne sera délivré sans un abri vélo suffisant. Demain l'aménagement urbain sera co-construit et concerté dans l'Atelier du Paysage urbain. Le triptyque urbanisme – transport – habitat doit être envisagé sous l'angle du développement durable.

5. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour développer la marche à pied au quotidien dans les rues et avenues de la Ville ?

Comme à Nîmes, Toulouse ou Limoges, nous implanterons une signalétique des trajets piétonniers indiquant le temps de trajets en minutes entre les principaux lieux de la ville. Les cheminements urbains et périurbains ainsi que les franchissements piétons sur les ponts seront réexaminés attentivement.

Nous relancerons le PDS (Plan de Déplacement Scolaire). Les "Ramassages Pédibus" pour conduire les enfants à l'école seront accompagnés. (Exemple : le Pédibus de l'école Les Floralties 75 Av. du Club Hippique)

Nous développerons la thématique sport-santé trans générationnelle.

Les grands projets

6. Bien qu'il s'agisse d'une compétence métropolitaine, envisagez-vous la prolongation du BHNS l'Aixpress et/ou la création de nouvelle(s) ligne(s) ?

Nous ne nous cachons pas derrière une perpétuelle polémique autour des compétences respectives : Ville Métropole. Le principal souci des habitants d'Aix et des environs, ce sont les encombrements dans les trajets domicile/travail.

Extrait du PDU Métropolitain 2020. Notre plan transport présenté le 26 février est multimodal et différent de celui proposé par la ville au travers de la Métropole.

La ligne Aixpress d'un BHNS Est/Ouest ne doit pas s'arrêter au Krypton, mais doit se poursuivre jusqu'au Parking Relais Malacrida, comme cela était prévu.

Si oui vers où ?

La seconde ligne Aixpress d'un BHNS doit relier le Nord au Sud: Des Hauts de Brunet au Plan d'Aillane en passant par le centre ville. Il faudra ensuite prolonger cette ligne Sud vers la Technopole de l'Arbois, La Duranne et Les Trois Pigeons Arena.

Dans quel délai ?

La Métropole a fait un plan décennal : 2020-2030. Nous interviendrons pour l'accélérer sur la durée d'un premier mandat: 6 ans.

7. Comptez-vous créer des voies express vélos sur les itinéraires les plus fréquentés, par exemple : centre ville, la Pioline, les Milles, le pôle d'activité, la Duranne ?

Oui. Nous avons déjà évoqué ce sujet dès la première question. L'utilisation de la portion de voie SNCF Aix-Rognac jusqu'à la Duranne en l'aménageant en voie mixte propre Fer/Route/Piste. L'objectif est de relier les villages (Puyricard, Les Milles, Luynes, etc.) au centre-ville.

Si oui sous quel délai ?

Ce délai peut être de l'ordre de 3 ans.

8. Comment envisagez-vous le devenir du boulevard périphérique autour du centre ville ?

Nous envisageons la mise en place d'un double-sens pour les bus et une piste cyclable à double-sens.

Politique de promotion du vélo

9. Quelle sera votre politique de communication pour promouvoir les modes actifs auprès des habitants ?

Une meilleure information des usagers des transports en commun. Nous développerons la pédagogie et les actions dans les écoles. Nous mettrons aussi en place un système de locations de vélos électriques.

Avec quels outils et selon quelles modalités ?

En matière de transports en commun, si les outils numériques sont à présents incontournables, il ne faut pas négliger les supports papiers traditionnels, comme des plans en libre service, indiquant les correspondances entre les lignes de bus, de cars et de trains.

10. Outre la subvention du Département pour les VAE, envisagez-vous d'accorder une subvention pour l'acquisition d'un vélo classique pour les habitants de la commune ?

Voir réponse précédente.

A quelle hauteur ?

En effet, l'action de l'ADAVA, en vendant à petits prix des vélos reconditionnés, permet ces acquisitions à moindre coût.

11. Envisagez-vous de développer un système de location de vélo ?

Oui, en créant une DSP. A noter que ce projet est également envisagé par le PDU métropolitain.

De quel type ?

Nous envisageons d'expérimenter un système de location longue durée de VAE sur le modèle de celui organisé par la Région Ile de France.

12. Relancerez-vous le projet de Maison du vélo en centre-ville?

Oui, nous reprendrons le projet qui n'a pas abouti en 2012 en l'adaptant aux enjeux actuels.

Si oui, quel rôle et par qui serait-elle animée ?

En 2011, la Région avait choisi l'ADAVA pour animer cette réalisation. Il n'y a pas de raison de changer de partenaire. L'idée est aussi de développer les initiatives associatives.

13. Renouvellerez-vous en 2022 la convention liant la Ville et l'ADAVA ?

(<https://gomet.net/transports-velo-aix-en-provence-avada/>)

Les services de la Ville reconnaissent la compétence de l'ADAVA en matière d'aménagements de la voirie pour les piétons et les cyclistes. Il n'y a pas de raison de changer de partenaire.

14. Envisagez-vous de développer le programme gouvernemental « savoir rouler à vélo » dans les écoles primaires (<http://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo-11453/>) pour former les générations futures au vélo?

Cette action est actuellement déjà relayée par la Métropole

Si oui selon quelles modalités ?

Nous nous associerons au projet métropolitain.

Les moyens alloués humains et financiers

15. Pour la réalisation du plan vélo êtes-vous prêt à consacrer un budget de 4 millions d'euros par an, soit 10 fois plus qu'en 2019 (soit environ 30€ /habitant /an ce que consacre les villes volontaristes dans ce domaine).

Aujourd'hui notre liste n'a pas accès à la comptabilité analytique de la Ville pour flécher sérieusement une enveloppe budgétaire de ce montant.

Si cette proposition n'est pas la vôtre que proposez-vous ?

Notre priorité sera de présenter un plan vélo aixois à l'Etat afin de dégager un budget volontariste conséquent dans ce domaine. Nous répondrons à l'appel à projet du Ministère de la Transition écologique pour obtenir des fonds pour la création de pistes cyclables.

16. Nommerez-vous un technicien territorial comme monsieur vélo de la ville avec une équipe, sous l'autorité d'un maire adjoint délégué exclusivement au vélo et autres modes alternatifs et dépendant directement du DGS ?

Nous ne pouvons pas présager aujourd'hui de la meilleure organisation municipale possible pour répondre aux enjeux de la mobilité.

Le fait est qu'il y a depuis peu : 2019, une collaboration de techniciens de voirie et d'un adjoint au maire désigné "Monsieur Vélo" avec une association : l'ADAVA. Cette collaboration concrétisée par une convention a permis un certain nombre de progrès dans l'aménagement de la Ville. Elle mérite d'être approfondie. La co-construction est à privilégier mais aussi la concertation.

17. Comme la LOM (loi d'orientation des mobilités) l'autorise, comptez-vous instaurer l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité et ses établissements ?

Depuis le 01/01/2020 l'indemnité kilométrique n'existe plus. On parle maintenant d'un "forfait mobilité durable" qui est également facultatif.

Le forfait mobilité durable est une exonération fiscale et sociale de la prise en charge par l'employeur des frais de trajet des salariés qui se rendent au travail en vélo ou par covoiturage ou encore en véhicule électriques, hybrides ou à

hydrogène. La charge salariale municipale actuelle comporte déjà une prime transport en commun à hauteur de 50% de l'abonnement. Nous ignorons si le chapitre budgétaire consacré aux agents municipaux et de ses établissements permettrait de satisfaire des demandes. Il conviendrait de procéder à un recensement préalable des agents concernés pour se prononcer.